



MAIRIE

DE

SAINT LAURENT DE LEVEZOU

12620

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdelevezou@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

SAMEDI 25 MARS 2023 A 10H00

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusées :

A été nommée secrétaire : PALMIER Nathalie

ORDRE DU JOUR

- *Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion et de l'affectation de résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes*
- *Orientation budgétaire*
- *Approbation de la convention de gestion des travaux de viabilité et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire*

- *Approbation de la convention de mission confiée à l'agence Aveyron Ingénierie*
- *Questions diverses*

Le procès-verbal du 18 février 2023 est approuvé.

1. Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et affectations de résultats 2022 – Budget principal et budgets annexes

Budget principal

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif de la commune de l'exercice 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 198 564,51 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 78 218,15 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 120 346,36 €

1068 Couverture besoin financement section investissement 78 218,15 €

Budget eau/assainissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif du budget eau/assainissement 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 6 544,64 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 67 900,89 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 6 544,64 €

Budget transports scolaires

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif du budget transports scolaires 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 8 593,13 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 11 357,86 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 8 593,13 €

Budget multiservices

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif du budget multiservices 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 2 679,74 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 2 464,22 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 215,52 €

1068 Couverture besoin financement section investissement 2 464,22 €

Budget lotissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif du budget lotissement 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 16 432,18 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 95 625,12 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

1068 Couverture besoin financement section investissement	16 432,18 €
---	-------------

Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif du budget photovoltaïque 2022 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Déficit de clôture :	- 938,52 €
----------------------	------------

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture :	1 692,06 €
-----------------------	------------

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau	- 938,52 €
----------------------	------------

2. Orientation budgétaire

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de prévoir au budget 2023 les opérations suivantes :

- Budget principal :

Inscrire l'opération pour l'aménagement du terrain de quilles

Réfection d'un appartement de la mairie : travaux d'aménagement suite aux dégradations dues à l'humidité : montant : 1580 €

Changer le portail du garage du presbytère de Mauriac : montant 2500€

Rénover l'isolation au hangar de la Cuma de Mauriac : montant 8000€

Acheter un lave-vaisselle pour la salle des fêtes de Saint-Laurent : montant 2000€ environ

Changer les tables de la salle des fêtes de Saint-Laurent : il serait possible de revendre les anciennes

- Eau et assainissement :

Assainissement de Mauriac : le cabinet Gaxieu a fait un nouveau chiffrage : 242 000€ pour l'assainissement (réseau et station d'épuration), 112 000 pour les réseaux d'eau potable, 72 000€ pour les eaux pluviales à imputer au budget principal

Captages : prévoir la réfection de 200m de canalisation pour un coût de 10 000€ environ

L'ensemble des membres présents acceptent ces orientations budgétaires.

3. Approbation de la convention de gestion des travaux de viabilité et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L.5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Lévézou-Pareloup et notamment l'article IIIB1 au sein des compétences optionnelles qui précise « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du 27 octobre 2018 de la communauté de communes Lévézou-Pareloup relative à la détermination de l'intérêt communautaire qui précise « est reconnu d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien des voies communales situées hors agglomération bourgs ou villages ainsi que leurs dépendances et hors chemins ruraux »,

Vu la délibération du 23 février 2023 de la communauté de communes Lévézou-Pareloup relative à une convention de prestation de service avec les communes membres,

Considérant qu'en application des dispositions précitées du CGCT, la communauté de communes peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions aux communes membres ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la création ou de la gestion de l'équipement ou du service en cause ;

Considérant que les communes membres peuvent constater en temps réel l'état de la voirie d'intérêt communautaire situé sur leur territoire et sont en conséquence en capacité de déterminer et d'effectuer elles même les travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire ;

Compte tenu de ces éléments, le maire propose au conseil que la commune, réalise pour le compte de la communauté de communes Lévézou Pareloup la réalisation des travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie communautaire situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent de Lévézou

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup afin de prévoir les modalités techniques et de financement selon lesquelles la commune assurera, pour le compte de la communauté de communes, les prestations de services « travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire ».

Le maire donne lecture du projet de convention,

Le maire demande à l'assemblée délibérante si elle l'autorise à signer ladite convention..

Ouï cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le maire à signer une convention avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup

4. Approbation de la convention de mission confiée à l'agence Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité par sa délibération du 18/07/2013 a décidé d'adhérer à l'Agence afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique réalisées par l'Agence.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la définition de la mission confiée à l'agence, entre autres:

- diagnostic et suivi du système d'assainissement collectif du bourg de Saint-Laurent.

Monsieur le Maire stipule que la prestation est gratuite, elle prévoit le passage d'un technicien spécialiste de l'assainissement ainsi que d'un ingénieur référent. Le temps d'intervention prévu est de six heures par an.

La mission débutera à la signature de la convention par les deux parties.

La convention prend effet le 01/01/2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31/12/2027.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de mission confiée à l'agence Aveyron Ingénierie
- **Autorise** le Maire à la signer

4. Questions diverses

Le PETR Syndicat mixte du Lévézou recherche un élu pour répertorier les stèles, en mémoire des anciens combattants, implantées sur la commune, Saint-Laurent n'en possède aucune. Une réponse lui sera apportée dans ce sens.

Le Maire

Patrick CONTASTIN

Le secrétaire de séance

Nathalie PALMIER

Liste des délibérations de la séance du 25 mars 2023

N° DELIB	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
2023/05A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 BP	10	0	0
2023/06A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 Budget Eau/Assainissement	10	0	0
2023/07A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 Budget Transport Scolaire	10	0	0
2023/08A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 Budget Multiservices	10	0	0
2023/09A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 Budget Lotissement	10	0	0
2023/10A/B/C	25/03/2023	Compte administratif, affectation du résultat de fonctionnement, compte de gestion 2022 Budget Photovoltaïque	10	0	0
2023/11	25/03/2023	Approbation de la convention de gestion des travaux de viabilité et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire	10	0	0
2023/12	25/03/2023	Approbation de la convention de mission confiée à Aveyron Ingénierie	10	0	0

